



SUD ALLIANCE PULVÉ

Quelques points de vigilance à vérifier pour bien préparer son pulvérisateur avant le contrôle périodique obligatoire.

- 1. Le propriétaire ou le salarié est présent** (en capacité de manipuler correctement les boîtiers de commande)
- 2. L'appareil est en bon état de fonctionnement et attelé au tracteur habituel. Il ne présente pas de fuites excessives en fonctionnement**
- 3. La cuve est remplie d'eau claire**
 - au dessus de la soudure de la cuve et au moins égal à 50 % de sa capacité nominale
- 4. Le pulvérisateur est parfaitement propre (intérieur et extérieur)**
- 5. Les protections des arbres tournants et de toutes autres pièces mobiles sont fonctionnelles**
 - protection prise de force et chainettes de blocage en rotation, protection des ventilateurs, turbines et toutes pièces tournantes...
- 6. Les éléments filtrants (aspiration, refoulement, tronçons...) et buses ont été nettoyés.**
- 7. Les éléments de régulation sont fonctionnels**
 - Régulateur de pression, vanne de fermeture générale, vannes de sections, manomètre...
- 8. Le débrayage du ventilateur est possible** (appareils à assistance à air fabriqués après 1995)
- 9. Bonne fixation des flexibles hydrauliques et pas de pliures excessives ou d'usure trop importante**

CONTACT

Thierry SAVIO

07 83 49 74 03

